



Nouvelles règles de départ à la retraite

Par **Robert MARTINEZ**, le **08/02/2009** à **20:29**

Bonjour

Les nouvelles règles des retraites complémentaires étant actuellement en cours de négociation, Quelle est la meilleure date de liquidation de retraite pour un salarié âgé de 61 ans qui a cotisé plus de 160 trimestres ?

Est-ce le : le 1° mars 2009 ou le 1° avril 2009 ?

Les nouvelles règles rentreront-elles en application au 1° avril 2009 ou au 1° mai 2009 ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **natacha**, le **25/02/2009** à **14:14**

Bonjour,

A niveau du régime général je vous conseille de partir au 01/04/2009 car si vous avez plus de 60 ans et plus de 160 trimestres vous avez droit à de la surcôte. La surcôte est accordée par trimestre civil. Donc si départ au 01/03/2009 pas de trimestre de surcôte pour l'année 2009 mais si départ au 01/04/2009 1 trimestre de surcôte.

Pour la complémentaire je ne peux vous renseigner.

Bonne journée.